



Aussac-Vadalle, le 15 novembre 2022

M. et Mme BENETTON

21, rue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : Votre demande de concession perpétuelle

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 12 octobre dernier, je vous informe que le Conseil Municipal s'est réuni le 08 novembre 2022, et a émis un avis favorable pour votre demande de concession perpétuelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Gérard LIOT

